1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification: **VARYBOND REGULAR GRADE Paste**

UIKER No. d'article:	200068591	Autres noms:	VB-RG Paste 1 kg
	200068917		VB-RG Paste 100 g
	200068592		VB-RG Paste 5 kg
	200068590		VB-RG Paste 500 g
OFSP Registre des produit chimiques:	**CPID 589529-15**		

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance① et utilisation déconseillées② :
Industriel et professionnel.
Manipulation / Utilisation par un personnel qualifié en conformité avec le règlement en milieu de travail.
① PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage.
② D.n.d.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de Sécurité :

(CH) Adresse du fournisseur:
UIKER Wälzlager AG
Schwerzistrasse 30
CH-8807 Freienbach

Téléphone: +41 848 800 850
Téléfax: +41 55 415 18 60
E-Mail: mail@uiker.ch

Responsable pour la Page de Garde:
Rolf Schmidhäusler

Téléphone: +41 55 460 12 12
E-Mail: rolf@rsg-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

(CH) Tox Info Suisse, 8028 Zürich	**145**	+41 44 251 51 51	Français, Allemand, Italien, Anglais

Du fournisseur / importateur:
Du lundi au vendredi: 08:00 – 17:00 Téléphone: +41 848 800 850

Page de couverture pour la FDS: (RS 813.11 OChim, Art. 53 Abs. 2):

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER
Aucune information supplémentaire requise.

7.2 CONDITION D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES :

Indications contre le stockage en commun:

Classes de stockage d'après TRGS 510 / KVU:		A: Stockage collectif limité: B: Stockage séparé requis avec classes:
12/13	Liquides et solides ininflammables.	Aucune

Guide entreposage des matières dangereuses KVU CCE CCA - classeur d'exécution (matières dangereuses) . www.kvu.ch/fr/aide-a-lexecution?dossier=255

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE:

Limites d'exposition (VME / LME) **Valeurs admissibles pour les substances chimiques** **SUVA 2017**

No. CAS	Substance	Valeur VME ppm	Valeur VME mg/m³	Valeur VLE ppm	Valeur VLE mg/m³	Notations*	Toxicité critique
---	---	---	---	---	---	---	---

* VME Valeur limite d'exposition
VLE Valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée.
H Résorption transcutanée.
S Sensibilisation.
C Cancérogène.
M Mutagène.
R Toxique pour la reproduction: R_F = Altération de la fertilité. R_D = Effet toxique sur le développement dans l'espace humaine.
SS VME et grossesse:
SS_A = Le fœtus peut présenter des lésions même lorsque la VME a été respectée.
SS_B = On ne peut pas exclure des atteintes fœtales même si la VME a été respectée.
SS_C = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.
O^L Ototoxicité, interaction entre le bruit et les substances chimiques.
B Monitoring biologique.

P Valeur provisoire.
AW / OAW Voies respiratoires / Voies respiratoires supérieures.
NS / ZNS Système nerveux / Système nerveux centrale.

VALEURS BIOLOGIQUES (VBT): **SUVA 2017**

No. CAS	Substance Paramètre biologique	Valeur VBT		Substrat d'examen	Moment du prélèvement	Remarques
7429-90-5	Aluminium (OLD)	60 0.251	ug/g umol/mmol	U	a	Kreatinin

*

B	Sang complet	**a**	indifférent.	**N**	Paramètre non spécifique.
E	Erythocytes	**b**	Fin de l'exposition, de la période de travail.	**Q**	Interprétation quantitatives difficile.
U	Urine	**c**	Exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail.	**X**	Influence de l'environnement.
A	Air alvéolaire	**d**	Avant la reprise du travail.	**P**	Valeur provisoire
P/S	Plasma / Sérum			**T**	Effet toxique aigu.
				#	Substance cancérogène avec seuil de concentration

8.2 CONTROLES DE L'EXPOSITION:

Protection respiratoire: Non nécessaire sous conditions normales de l'utilisation du produit.

Protection des mains: Gants en caoutchouc nitrile.



Temps de pénétration : >480 min. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail, contraintes mécaniques, temps de contact.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité équipées de protections latérales.



Protection corporelle: Non nécessaire sous conditions normales de l'utilisation du produit.

Autres remarques: Respecter les limites de porter des systèmes de protection.

CONTROLE D'EXPOSITION AMBIANTE :
Éviter la contamination des eaux superficielles, des eaux souterraines, des canalisations.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

... du produit original:	Remettre à une installation de collecte des déchets dangereux.
... du produit durcie:	Remettre à une installation de collecte des déchets dangereux.
... des restes du produit:	Remettre à une installation de collecte des déchets dangereux.
... des emballages du produit:	Remettre à une installation de collecte des déchets dangereux.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 REGLEMENTATIONS PARTICULIERES A LA SUBSTANCE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

- Ce produit ne peut être fourni qu'aux utilisateurs professionnels.

SR 813.1	Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim)
SR 813.11	Ordonnance sur les produits chimiques (OChim).
SR 814.600	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).
SR 814.610	Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Varybond Regular Grade

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Varybond Regular Grade

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ITW LLC & Co. KG	
Rue:	Mühlackerstrasse 149	
Lieu:	D-75417 Mühlacker	
Téléphone:	++49(0)7041-96340	Téléfax: ++49(0)7041-963429
e-mail:	info@itwcp.de	
Internet:	www.itwcp.de	
Service responsable:	Produktsicherheit	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

++49(0)7041-96340
Mo. - Do. 8.00 - 16.30 Fr. 8.00 - 14.00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Pictogrammes:



Mentions de danger

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501	Éliminer le contenu/récipient dans Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
1314-13-2	oxyde de zinc			2,5-10 %
	215-222-5	030-013-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
7429-90-5	Aluminium en poudre (stabilisée)			5-10 %
	231-072-3	013-002-00-1		
	Water-react. 2, Flam. Sol. 1; H261 H228			
7440-50-8	Copper powder			2,5-10 %
	231-159-6			
	Flam. Sol. 1, Aquatic Acute 1; H228 H400			
68457-79-4	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(iso-Bu and pentyl) esters, zinc salts			<1%
	270-608-0			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Eau additionnée de tensio-actif.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Les réglementations nationales doivent être également observées!

Indications concernant le stockage en commun

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

aucune/aucun

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant, lubrifiants et agents de fluage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
7440-50-8	Cuivre (poussières), en Cu	-	1		VME (8 h)	
		-	2		VLE (15 min)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. DIN EN 166

Protection des mains

DIN EN 374 Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Protection individuelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s' effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte
Couleur:	gris foncé
Odeur:	caractéristique

	Testé selon la méthode
Modification d'état	
Point d'éclair:	210 °C
Densité:	1,21 g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec acides. Ne pas mélanger avec des lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
1314-13-2	oxyde de zinc			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

200139 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Zinkoxid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9



Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (Zinc oxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9



Code de classement:	M7
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 kg

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Zinc oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Marine pollutant: Yes
Dispositions spéciales: 274, 335
Quantité limitée (LQ): 5 kg
EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(Zinc oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A179
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E1
: Y956

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)